CEDRIC FAIMALI/GFA

LE BILLET
MARIE-GABRIELLE MIOSSEC

Une vache n'y retrouverait pas son **veau**

Pour ne rien vous cacher, la France agricole s'apprête à publier, fin août, un hors-série pour répondre aux questions que se pose notre société sur l'élevage. Et la question de la définition du bien-être animal a sans doute été, pour moi qui en suis l'auteure, la plus ardue.

Mais qu'est-ce donc que le bien-être animal ? Est-ce la bientraitance qui désigne l'attention portée par les éleveurs à leurs animaux, attention sans cesse enrichie par les nouvelles connaissances et techniques ? Est-ce le respect des cinq libertés, aujourd'hui socle de toute réflexion : ne pas souffrir de faim et de soif ; ne pas souffrir de contrainte physique; être indemne de douleurs, de blessures et de maladies ; être protégé de la peur et de la détresse ? Et pouvoir exprimer les comportements normaux de son espèce ? Oui, mais comment satisfaire cette cinquième règle ? Doit-on mettre tous les animaux dehors ou leur laisser un accès à l'air libre ? L'OIE (1) ne le dit pas. Faut-il, comme le prônent les éthologues, essayer de comprendre aussi ce que dit l'animal par ses postures, ses gestes, ses refus ? Jusqu'où sommes-nous capables d'interpréter ces signes ? Je devrais être éclairée par l'avis récent de l'Anses (2), qui s'appuie sur les travaux scientifiques récents. Sa définition se place résolument du côté du ressenti supposé de l'animal. « Attention à l'anthropomorphisme ! », se sont aussitôt exclamés des membres de l'Académie de l'agriculture qui, à leur tour, ont publié une tribune. Ils mettent en garde contre le glissement vers un continuum entre l'homme et l'animal. Et soulignent un défaut majeur, selon eux, de la définition de l'Anses : l'expertise des éleveurs est la grande absente de cet avis ! Tout bonnement ignorée. Dans cette complexité, une vache n'y retrouverait pas son veau. Ni l'éleveur, son troupeau !

« Le bien-être animal reste difficile à définir »

(1) Organisation mondiale de la santé animale.

(2) Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.